

# Communauté des écoles professionnelles du Jura bernois : introduction d'une classe de maturité professionnelle

Autor(en): **Blanchard, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **64 (1993)**

Heft 2: **Problème des déchets : de l'élimination à la gestion ; Formation professionnelle : introduction de la maturité technique**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824375>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Communauté des écoles professionnelles du Jura bernois**

# **Introduction d'une classe de maturité professionnelle**

*par André Blanchard, Directeur de l'Ecole professionnelle de Tavannes*



Fondée en 1974, la Communauté des écoles professionnelles du Jura bernois comprend les établissements suivants :

- EPAM (Ecole professionnelle artisanale, Moutier) ;
- CPT (Centre professionnel Tornos, Moutier) ;
- EPSI (Ecole professionnelle artisanale, St-Imier) ;
- EPTA (Ecole professionnelle artisanale, Tavannes) ;
- EPCT (Ecole professionnelle commerciale, Tramelan).

Il s'agit d'une communauté de travail. Ses nouveaux statuts stipulent, entre autres choses, que «la Communauté des écoles professionnelles du Jura bernois a pour but de coordonner la collaboration entre les diverses écoles membres, ainsi que de favoriser leur développement respectif. Elle encourage et soutient toute mesure permettant d'améliorer l'enseignement professionnel dans le cadre des lois, ordonnances et directives sur la formation professionnelle».

Les apprentis des professions techniques de l'industrie et de l'artisanat régional sont nombreux, chaque année, à fréquenter les cours de préparation aux examens d'admission dans les écoles d'ingénieurs

(ETS), ou de techniciens (ET). Ces cours sont organisés par la Communauté.

Dans quelques années, il sera nécessaire d'être porteur d'une maturité professionnelle pour entrer dans une ETS, voire dans une ET. Il paraît donc important, pour notre région périphérique, d'assumer le développement professionnel complet sur place, afin de garder un équilibre sociologique vital et d'éviter une concentration dans les grands centres urbains.

## **Le choix d'une classe à plein temps**

D'une manière générale, la maturité professionnelle technique pourra être obtenue de deux façons :

- pendant l'apprentissage en fréquentant, en plus de l'école professionnelle obligatoire, une école professionnelle supérieure (EPS Bienne ou Delémont) un jour par semaine, et cela dès la première année de formation ;
- en suivant une année d'école à plein temps après l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC).

Les écoles de la Communauté ont opté, après mûres réflexions et au vu des expériences faites, pour le système à plein temps. L'analyse des points ci-après a été déterminante.

a) Le choix de l'entrée à l'EPS doit se faire trop tôt par l'apprenti qui, souvent, manque de maturité et de motivation. Il y a encore trop d'aspects inconnus quant à son avenir professionnel. Souvent, cette motivation se déclare en 3<sup>e</sup>, voire en 4<sup>e</sup> année, lorsque le goût de poursuivre des études se fait sentir.

b) Il sera difficile de mener un apprentissage avec CFC à la clé, – cela notamment là où les connaissances professionnelles sont élevées (par exemple pour les électroniciens, les informaticiens, les dessinateurs, les mécaniciens de machines, etc.) – et, en même temps, de suivre des cours portant essentiellement sur les langues et la culture générale, en vue de l'obtention de la maturité. Cet ensemble représente, par semaine, deux jours complets d'école, trois jours complets dans l'entreprise, plus le temps nécessaire et indispensable au travail personnel à domicile.

c) En fin de formation, les examens d'obtention du CFC et de la maturité auront lieu durant la même période, ce qui peut paraître lourd à gérer.

d) La classe à plein temps – c'est l'un de ses avantages – pourra également être fréquentée par des gens porteurs de CFC depuis une ou plusieurs années et qui désirent poursuivre une formation. Par ailleurs, il faut tenir compte aussi du fait que certains apprentissages ont une durée de trois ans, alors que d'autres s'étendent sur quatre ans.

e) Enfin, le choix d'une classe à plein temps est une complémentarité du système de formation intégrée des EPS. Les très bons apprentis auront la possibilité de fréquenter celles-ci, mais une porte restera ouverte pour tous les autres.

## Le plan d'étude

L'ouverture de la première classe est prévue pour août 1995, selon accord de l'Office cantonal de la formation professionnelle. Il faudra être porteur d'un CFC pour être admis en classe de maturité. Le programme cadre prévoit 38 leçons hebdomadaires durant une année scolaire. Les premières maturités pourront être distri-

buées, après examen, en été 1996. Le tableau figurant à la page 23, qui correspond à la directive cantonale, indique, par branches, le nombre de leçons prévues durant cette année.

## La réalisation pratique

Une étude relative aux effectifs des apprentis intéressés montre qu'il est possible de constituer une classe d'une vingtaine d'élèves par année.

Des locaux répondant aux exigences d'un enseignement moderne sont disponibles à l'Ecole professionnelle artisanale de Moutier (EPAM), à savoir : salle polyvalente, salle de sciences, laboratoire de langues, salle d'informatique, réfectoire. En fonction des événements et des demandes, un transfert de la classe dans une autre école professionnelle de la Communauté peut être envisageable.

Chaque école de la Communauté pourra, moyennant certaines réorganisations, mettre à disposition de la classe de maturité des enseignants susceptibles de dispenser quelques leçons. Le total des heures disponibles montre qu'il est possible de constituer un corps enseignant pour cette classe. Soulignons également l'émulation que peut apporter aux enseignants une collaboration en classe de maturité.

La disponibilité des locaux et du corps enseignant n'entraîneront que peu de frais supplémentaires pour l'Etat.

La mise sur pied de cette classe de maturité se fera sous la direction de M. André Blanchard, Directeur de l'Ecole professionnelle de Tavannes, secondé par les directeurs des écoles de la Communauté.

Une collaboration active sera recherchée avec l'Ecole d'ingénieurs de St-Imier et sa classe à plein temps de maturité professionnelle. Celle-ci sera fréquentée essentiellement par des élèves ayant fait leur apprentissage dans les écoles de métiers affiliées à l'EISI. Le niveau des cours, les contacts entre enseignants, les échanges divers feront encore l'objet de discussions approfondies.